LA CROISILLE SUR BRIANCE

La colère gronde contre le futur prix de l'eau



Les élus et les contribuables de La Croisille sur Briance disent non à l'augmentation insensée du prix de l'eau contenue dans le projet de la communauté de communes et le font savoir.

À l'appel du maire, un conseil municipal extraordinaire en séance publique s'est déroulé le 30 septembre pour dénoncer cette hausse des prix. "La colère gronde dans la commune contre le projet d'augmenter le prix de l'eau de 50% dès l'an prochain pour arriver à + 100% en 2023" assure Jean-Gérard Didierre.

Les élus et les habitants ont décidé de dénoncer ces hausses de tarifs à venir qu'ils jugent «inadmissibles et arbitraires» et contre le transfert de leur réseau d'eau potable au 1er janvier 2020 à la communauté de communes.

La réunion d'information a rassemblé plus d'une centaine de personnes très remontées contre les dirigeants actuels de la communauté de Communes Briance-Combade, surtout après que Jean-Gérard Didierre a fait la genèse de la création de la loi NOTRe et expliqué que "la décision pouvait être reportée à 2026 mais c'était la volonté des autres maires (seuls ceux de la Croisille et de Surdoux s'y opposent) de transférer leurs services de distribution de l'eau potable à Briance-Combade dès 2020, contrairement aux

autres communautés de communes du secteur qui ont toutes reporté la décision en 2026"

Il a rappelé aussi à ses administrés que "la bonne gestion en régie municipale de La Croisille permet de facturer actuellement un des m3 d'eau les plus bas de France à 80 centimes, et cela sans aucun emprunt sur ce budget, ce qui rend possible de faire pour 80 000 euros de travaux tous les deux ans sur le réseau d'eau".

Motion et pétition

Afin de mobiliser les Crouzillauds dans un premier temps le conseil municipal vient de voter une motion à l'unani-

mité à destination du Président de La République, du ministre des collectivités locales, du préfet de la Haute-Vienne, du député de la 1re circonscription et des deux sénateurs du département, pour "demander leurs interventions sur cet effet pervers et financièrement intenable dont la Croisille est victime". Enfin l'ensemble des présents à la réunion a décidé de mettre en place une pétition à destination de la population s'opposant à ce projet, plus d'une centaine de personnes l'ont déjà signée, et elle est en place dans les commerces du centre bourg, à la poste et à la Mairie.

LA VIE DU

Service de garde. Paul (05 55 09 71 23)

CINÉMA LE COlisé à 20h30 (séance à 5 15h. «Portrait de la je

□ LINARDS

dansant prévu le 17 n ciens. Le Scrabble a

ROZIERS-S

Fête de la pomma auront lieu à Roziers la reprise de la cidre la salle des fêtes (rés

☐ SAINT-MÉA

La Joie de Vivre. R ciens le 3 novembre aura lieu le samedi 7 au 05 55 71 71 62 ou a

Révise



Le capitaine Bernar

La préventid
avait décidé d
Croisille-sur-Bris
lancement du
départemental «
code » car La Croi
jours la seule com
lisée à ce jour «
dent » pour tout l
L'épreuve s'est dé
questions, l'équiv
cession du code
classique, avec 3

Le bal trad castelneuvien

Tous les mois, plusieurs danseurs se retrouvent dans la salle de spectacle de la maison de retraite pour retrouver des airs de musique trad et surtout, apprendre et réviser les pas indispensables grâce à l'association Familles Rurales Briance-Combade et le professeur, Pascale Nguyen, une adepte de ces soirées.

Scotishs, polkas, bourrées ou autres mazurkas par exemple n'auront plus de secret pour vous : vous pourrez ainsi participer aux nombreux bals trad organisés dans la région et profiter de l'énergie cométiez en osmose avec les autres danseurs.

Les musiciens sont également les bienvenus : il suffit d'apporter ses instruments.

Les prochaines dates : jeudi 17 octobre ; jeudi 14 novembre ; jeudi 12 décembre. Les cours du premier semestre de l'année 2020 seront fixés ultérieurement.

Les cours se déroulent de 20h à 21h30 dans la salle de spectacle de la résidence de Puy-Chat (EHPAD). Pour toutes informations, Laurence Rougerie au 06 72 94 91 16 ou à afrbriancecombade@gmail.co

